

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbecq, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Bégin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Voici aux dernières nouvelles.

ROUBAIX, 12 MAI 1871

La vérité sur les essais de conciliation

Qu'on en dise le *Libéral du Nord*, et malgré ses insolences et ses grossièretés, nous voulons demeurer dans les termes d'une polémique convenable. Plus désireux que lui d'établir la vérité sur la démarche faite, au nom du Comité national, avant les élections de dimanche, nous allons reproduire les divers documents qui s'y rattachent.

Voici, d'abord, en quels termes le *Journal de Roubaix*, le premier, a enregistré la publication de la visite faite à M. J. Dérégnaucourt par M. le Président du Tribunal de Commerce :

On répand dans le public des commentaires inexacts, au sujet d'une tentative de conciliation, faite par le Comité national, en vue du scrutin de ballottage de dimanche prochain.

Il nous paraît utile de rétablir la vérité des faits. Veillant mettre un terme à l'agitation soulevée par la lutte électorale, le Comité national a fait demander au président de l'ancienne Commission municipale, s'il entendrait la possibilité d'arriver à une entente, comme dans toutes les sections.

La conciliation n'a pu aboutir, les Comités différaient d'opinion sur le mode d'application du principe proposé. Le Comité national ayant lui-même essayé la conciliation, il est inexact de dire qu'il y ait eu tentative. Si besoin était, nous en appellerions au témoignage de l'honorable M. Motte-Motte, Président du Tribunal de Commerce, qui avait bien voulu se charger de porter au Comité républicain le vote émis par le Comité national.

Le lendemain du jour où avait paru cette note, le *Libéral du Nord* en publiait une autre dont voici les termes :

On a mal expliqué les phases de l'essai de conciliation qui a été tenté dernièrement. Les premières ouvertures ont été faites par un magistrat respecté et aimé de ses concitoyens. Il a demandé les conditions du comité libéral, et a déclaré qu'elles lui paraissaient très-modérées et acceptables.

Les exigences de l'autre comité, dit national, ont rendu toute entente impossible. L'honorable citoyen qui s'était interposé s'est retiré tristement, en voyant si peu de modération de la part de ses amis politiques.

Le public jugera de quel côté s'est trouvée la passion, l'intolérance et l'esprit d'exclusion.

Et pourtant, dans un autre article de ce même numéro, le *Libéral* déclarait que les essais de conciliation, qu'il appelait des « essais de capitulation », avaient été « repoussés par le parti libéral ».

C'est là une première contradiction qui prouve que tous les collaborateurs du *Libéral* n'étaient pas encore reçus le mot d'ordre de leurs chefs de file.

Dans la soirée même, nous reçûmes de M. Motte-Motte une note très explicite, confirmant nos propres affirmations.

Cette communication nous étant faite avec faculté d'en user à notre convenance, et l'heure avancée ne nous permettant pas de l'insérer en entier, nous nous bornâmes à donner au *Libéral du Nord* le démenti qui l'a si vivement froissé, et que nous sommes pourtant obligés de maintenir, aujourd'hui plus que jamais.

Voici ce que nous disions :

« Le *Libéral* n'accepte pas les explications qu'on vient de lire ; il présente sous un jour tout à fait faux les démarches faites au nom du Comité national. Nous opposons à ses affirmations LE DÉMENTI LE PLUS FORMEL. Nous sommes en mesure d'établir, d'une manière irrécusable, la vérité de nos assertions.

Après avoir gardé, pendant plusieurs jours, un silence très-prudent et qu'il aurait bien fait de ne pas rompre, notre confrère se ravise.

Pour donner plus de poids à son argumentation, fort peu concluante par elle-même, il publie une lettre de M. Dérégnaucourt, qui lui est communiquée, dit-il, avec l'acquiescement de M. Motte-Motte.

Voici cette lettre :

Roubaix, 10 mai 1871.

Monsieur le rédacteur en chef du journal le *Libéral du Nord* :

M. Motte-Motte, désireux de faire cesser la lutte engagée au sujet des élections municipales, s'appuyant sur le respect que nous avons tous deux pour le suffrage universel, est venu me proposer, comme moyen de conciliation, de soumettre aux suffrages des électeurs, et dans l'ordre du nombre des votes acquis par chacun d'eux, les noms des 28 candidats restant à élire.

Je promis à M. Motte de lui donner la réponse du comité à qui je devais soumettre sa proposition. Cette réponse fut portée le lendemain matin par M. Delporte-Bayart et par moi : le Comité offrait douze sièges à nos adversaires ; ce qui parut fondé à M. Motte qui alla immédiatement en faire part à ses amis.

Le même jour, à cinq heures, j'eus l'honneur de recevoir la visite de M. Motte, qui me dit que notre offre avait été rejetée par nos adversaires, qu'il regrettait beaucoup que les efforts pour arriver à la conciliation n'avaient pas abouti, et qu'il ne s'occupait plus de ces élections. Tel est le récit sommaire de ce qui s'est passé.

M. Motte, à qui cette lettre a été communiquée, a reconnu l'exactitude. Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

J. DÉRÉGNAUCOURT.

Nous en sommes bien fâchés pour M. Dérégnaucourt et pour son journal, mais ils nous mettent dans l'obligation de leur dire que, loin d'acquiescer à la rédaction et à la publication de cette lettre, M. Motte-Motte a protesté, avant son insertion dans le *Libéral* et près de M. Dérégnaucourt lui-même, contre les inexactitudes qu'elle contient.

Voici, du reste, la lettre que cet honorable magistrat nous adresse aujourd'hui :

« Monsieur le Rédacteur, Le *Libéral du Nord* publie, dans son numéro d'aujourd'hui, une lettre signée de M. Dérégnaucourt. D'après ce journal, cette publication serait faite avec mon acquiescement. L'inexactitude de cette allégation et de la lettre publiée me forcent à vous demander l'insertion des documents que je vous adresse.

« Cet exposé, que je renets à cette même heure au bureau du *Libéral du Nord*, (cinq heures), aura pour effet, j'en suis sûr, de mettre fin à la polémique engagée sur les essais de conciliation électorale.

« Aujourd'hui, vers midi, on me communiquait le numéro du *Libéral du Nord* en date du 12 mai, qui reproduit une lettre signée du nom de M. Dérégnaucourt. D'après ce journal, c'est sur mon acquiescement que cette lettre lui aurait été communiquée par le signataire. J'ai le regret de lui dire que c'est parfaitement inexact. Aussi, j'ai cru devoir immédiatement en écrire à M. Dérégnaucourt dans les termes suivants :

« Monsieur, Il est impossible que ce soit avec votre approbation que le *Libéral du Nord* ait publié, dans son numéro de ce jour, la lettre signée de votre nom et datée du 10 mai. Cette lettre n'est pas exacte ; je vous l'ai dit, vous le savez. Loin d'avoir donné mon acquiescement à sa publication, vous n'ignoriez pas qu'il avait été convenu entre nous, qu'elle n'aurait pas été publiée. Notre conversation d'hier est encore trop récente pour que vous ayez oublié que vous deviez venir me voir au sujet d'une combinaison que vous-même aviez proposée pour remplacer cette lettre, et qui consistait en une démarche, qui, nous l'espérons, aurait pu rapprocher les rédacteurs des deux journaux en lutte.

« Je compte que vous désapprouverez la communication faite par le *Libéral du Nord*. Veuillez me dire votre pensée à cet égard. J'attends votre réponse jusqu'à deux heures. Passé cette heure, je me verrai forcé d'agir moi-même et de rétablir la vérité des faits. Recevez, etc.

MOTTE-MOTTE.

« Le délai que j'ai assigné étant passé, je crois avoir rempli tous les devoirs des convenances et n'avoir plus qu'à me préoccuper des intérêts de la vérité que je vais mettre tout simplement sous les yeux de vos lecteurs. Mercredi 10 mai, je recevais la visite de M. Dérégnaucourt, accompagné de M. Deleporte-Bayart. Il était préoccupé du désir de mettre fin à la lutte soulevée entre les deux rédacteurs de deux journaux de notre ville, au sujet des tentatives de conciliation électorale. Pour cela, il me soumit une let-

tre qu'il adressait au *Libéral du Nord*, et qui relatait quelques-unes des circonstances de cette négociation. Je lui fis remarquer quelques inexactitudes. Il fut convenu entre nous que j'aurais, de mon côté, rédigé une note des faits relatifs à cette conciliation. Dans la même journée, j'adressai cette note à M. Dérégnaucourt ; elle était ainsi conçue :

« M. Motte-Motte, au nom du Comité national, et dans le désir de faire cesser la lutte électorale, s'appuyant sur le respect que les deux Comités électoraux professent pour le suffrage universel, proposa à M. Dérégnaucourt un moyen de conciliation. Il consistait à accepter le résultat des élections du 30 avril, dans l'ordre du nombre de votes acquis, comme désignation des candidats à proposer pour l'élection du 7 mai, sous la condition que les conseillers élus et favorisés de plusieurs nominations, opérèrent pour la section à laquelle ils appartiennent.

« M. Dérégnaucourt promit une réponse de son Comité qu'il devait consulter au sujet de cette proposition. Le lendemain matin, cette réponse était donnée par M. Dérégnaucourt qui se rendit chez M. Motte, accompagné de M. Deleporte-Bayart.

« Ces Messieurs disaient que leurs amis n'étaient pas d'avis de renoncer au bénéfice de toutes les élections multiples obtenues par plusieurs de leurs candidats, qu'ils consentaient néanmoins à en sacrifier quelques-unes et que, sur les 26 nominations de conseillers, ils s'en réservaient 24 et en abandonnaient 2.

« M. Motte répondit qu'à première vue, la prétention de maintenir, à leur profit, les nominations plusieurs fois répétées d'un même candidat, paraissait fondée ; mais que le Comité dont il était le représentant, et lui-même, considéraient ces nominations comme un hommage rendu, une individualité, et non pas comme un avantage essentiellement acquis à un parti. Il ajouta qu'il allait immédiatement soumettre à ses amis la proposition qui lui était faite.

« Le même jour, à 5 heures, M. Motte se rendait chez M. Dérégnaucourt pour lui dire que la proposition n'était pas acceptée.

« En exprimant son regret de voir échouer la négociation dont il avait été chargé, M. Motte dit qu'il considérait son rôle comme terminé, mais qu'il espérait bien que les électeurs assureraient, par l'élection du 7 mai, la conciliation qu'il n'avait pu réaliser.

« Le lendemain, jeudi, à une heure de l'après-midi M. Dérégnaucourt, en réponse à cette note, m'adressait la lettre suivante :

« Roubaix, 10 mai 1871.

« Monsieur, J'ai reçu votre lettre, ainsi que le projet de note à insérer dans le *Journal de Roubaix* et dans le *Libéral du Nord*. M. Dupont, à qui j'ai communiqué ce projet, préfère se servir de la lettre dont vous avez eu connaissance et à laquelle j'ai fait les corrections suivantes, résultant de notre entretien d'hier : Au lieu de ce qui fut trouvé raisonnable, je dis : ce qui parut fondé ; au lieu de tel est le récit exact : tel est le récit sommaire ; au lieu de : cette lettre a été communiquée à M. Motte qui en a reconnu la véracité : M. Motte, à qui cette lettre a été communiquée, en a reconnu l'exactitude.

« J'espère que vous n'aurez pas d'observations à faire sur ces corrections, en tout conformes à ce qui a été dit entre nous ; dans le cas contraire, veuillez me les faire connaître, aussitôt que possible. En tous cas, elles ne pourraient porter que sur la forme, le fond étant parfaitement exact. Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

J. DÉRÉGNAUCOURT.

« Vers trois heures, dans cette même journée je me rendis chez M. Dérégnaucourt pour lui présenter mes observations. Je lui fis remarquer que sa lettre, changée dans les mots, n'était pas encore entièrement exacte pour le fond. Nous convinmes, du reste, que M. Dupont, ayant été étranger à nos pourparlers, nous n'avions pas à tenir compte de ses préférences ; et que nous devions ne nous préoccuper que d'une chose, à savoir : de relater les faits aussi exactement que possible. Dans le courant de la conversation, M. Dérégnaucourt me proposa de renoncer à la publication des notes en question pour essayer d'amener par nos démarches personnelles, un rapprochement entre les deux rédacteurs adversaires. Je souscrivis d'autant plus volontiers à ce désir, que d'après M. Dérégnaucourt, M. Dupont était vivement

surexcité, et qu'il me paraissait de mon devoir d'apaiser une animosité qui, me disait-on, pouvait amener de fâcheuses extrémités. J'offris même d'aller voir M. Dupont avec M. Dérégnaucourt, mais ce dernier trouva cette démarche collective inutile ; il me dit qu'il se rendrait seul chez le rédacteur du *Libéral* et qu'il viendrait lui-même me communiquer le résultat de cette visite. A l'heure qu'il est, j'attends encore M. Dérégnaucourt.

Tout le monde comprendra quel a été mon étonnement de voir reproduite dans le *Libéral du Nord*, comme approuvée par moi, cette lettre que j'avais trouvée inexacte, dont la non-publication avait été convenue entre M. Dérégnaucourt et moi, et de rester sans avis de la part de celui qui devait me communiquer le résultat d'une démarche qui, précisément, était substituée à cette même lettre.

Recevez, Monsieur, etc.

MOTTE-MOTTE.

Roubaix, 12 mai 1871.

Nos lecteurs comprendront, qu'après ces explications si précises de l'honorable M. Motte-Motte, nous n'avons plus rien à ajouter. Désormais, ils savent, à n'en plus douter, de quel côté est la vérité ; ils peuvent apprécier aussi l'honorable des moyens employés par nos adversaires.

Quant au superbe « dédain » des hommes du *Libéral*, c'est trop peu de chose pour que nous nous y arrêtions.

ALFRED REBOUX.

UNE QUESTION

Il court par la ville des bruits fort singuliers qui nous obligent à revenir sur le manifeste des sept conseillers républicains.

Est-il vrai que plusieurs de nos collègues désavouent maintenant ce manifeste ?

Dans l'affirmative, nous les engageons, au nom de leur propre honneur, à s'expliquer publiquement ; l'opinion leur en saurait gré, car il y a dans ce fait, à l'adresse de citoyens entourés de l'estime et du respect de toute la cité, des insultes et des affirmations calomnieuses que n'aurait jamais dû signer des hommes comme MM. Dérégnaucourt, Achille Scrépel, Ed. Delatre, Delaporte-Bayart, Joseph Quint, Labbe-Coppin et Junker.

A. R.

Pour préparer de bonnes moissons il faut avoir un long bail.

Si l'on veut examiner avec une entière bonne foi quelle est l'opinion politique qui domine en France, on est obligé de reconnaître que la grande majorité est disposée à voter l'acceptation de tout gouvernement qui paraîtrait devoir rétablir la tranquillité publique d'une manière durable, et refaire une nouvelle période de prospérité.

Mais ces deux résultats ne peuvent être obtenus sans la stabilité. Il est impossible de préparer de bonnes moissons sans avoir les garanties d'un long bail.

Dans la grande majorité de la France, il n'existe aucune passion ardente pour une forme quelconque de gouvernement, et jamais, peut-être, les causes n'ont été plus multiples pour justifier cette indifférence.

Cette grande majorité n'éprouve aucun fanatisme pour la République, pour l'Empire, pour la royauté de la branche aînée ou de la branche cadette, pour une monarchie héréditaire ou élective.

La première de toutes ces préférences politiques est d'échapper aux fluctuations, de constituer un gouvernement durable, d'assurer le rétablissement du crédit, le retour du travail, la reprise des affaires, la hausse des valeurs mobilières, la sécurité pour la propriété, la respect de la liberté individuelle, et la prompt délivrance de l'occupation étrangère.

Tout gouvernement qui paraîtrait devoir donner ces résultats, serait approuvé dans un plébiscite par un vote de neuf millions de suffrages.

Que ce soit l'Assemblée, un nouveau Monck, l'un des prétendants à la couronne, qui se trouve en mesure de proposer ce gouvernement aux suffrages des électeurs, les huit à neuf millions plébiscitaires ne lui feront pas défaut ; mais, ce que le pays ne peut et ne veut accepter à aucun prix, c'est le maintien du

provisoire et des essais mixtes, qu'il est si dangereux de continuer en présence de l'occupation étrangère et de toutes les causes de ruine et de disette qui menacent la France.

Si l'Assemblée nationale propose, comme elle en a le droit, au pays de se prononcer entre la République et la Monarchie, la République ne réunira certainement pas trois millions de suffrages, parce que cette forme de gouvernement est en ce moment responsable de tous les désastres essaiés tentés depuis près d'un siècle.

Si, après cette première preuve, l'Assemblée, en vertu du mandat qu'elle a déjà obtenu, ou de celui qu'elle aurait reçu dans ce premier vote, préparait une combinaison monarchique et rédigeait la charte qui réglerait cette monarchie, les électeurs approuveraient certainement en grande majorité ce que l'Assemblée croirait devoir leur proposer.

Mais si, pour éviter toute responsabilité, l'Assemblée posait aux électeurs les cinq questions suivantes : 1° Napoléon III ; 2° la régence avec le prince impérial ; 3° Louis-Philippe II ; 4° Henri V ; 5° la fusion des deux branches de la maison de Bourbon, il est bien certain qu'il s'établirait rapidement un courant dans l'opinion publique qui donnerait une grande majorité à l'une de ces cinq solutions, et la décision rendue par la majorité des suffrages aurait bientôt conquis l'assentiment des villes et des campagnes.

Le dégoût de toute cause d'anarchie est tellement profond, le besoin d'ordre et de tranquillité est tellement impérieux, que tout établissement de gouvernement paraissant représenter la durée rallierait la nation tout entière dans un nouveau bail d'au moins quinze années.

Est-ce autant qu'il en faut pour rendre à la France ses riches moissons du passé, et pour lui donner les moyens de reprendre sa grande place au milieu de l'Europe ?

Qui sait, d'ailleurs, si, pendant ces quinze années, les leçons des derniers temps n'auraient pas profité également au peuple et au souverain ? Qui sait si d'un côté, l'on n'aurait pas suffisamment appris le respect de la légalité, de l'ordre public, dont les autres nations nous montrent l'exemple, et si de l'autre, l'on n'aurait pas travaillé avec ardeur, avec patriotisme, au développement de toutes les réformes, de toutes les améliorations, de tous les progrès qui peuvent conjurer le retour périodique des révolutions ?

Ce serait une grave erreur de croire que la France s'intéresse beaucoup à toutes les querelles byzantines, si malheureusement soulevées au milieu même de l'invasion, et que les prédicateurs des différentes théories politiques augmentent le nombre restreint des fanatiques ou des fidèles groupés autour des divers organes de toutes les sectes et partis républicains ou monarchiques.

Les publicistes, qui veulent essayer de démontrer l'ardeur des convictions démocratiques par les diverses tentatives de révolutions et par l'énergie des insurgés qui défendent en ce moment le drapeau rouge et le bonnet phrygien, se laissent tromper par de fausses apparences.

La conviction politique n'est que la dixième partie des causes qui mettent les armes aux mains des insurgés. La plupart ne savent pas ou ne comprennent pas quel est le programme réalisable pour lequel ils se font tuer.

Il suffit de parcourir l'histoire pour reconnaître que ce sont presque toujours des idées vagues, de stériles et impuissantes espérances qui poissent les hommes à s'entredéchirer avec acharnement, à servir de dupes à quelques ambitions privées, sans aucun résultat utile possible pour les victimes de la lutte.

Dans un ordre providentiel dont le mystère nous échappe, les hommes semblent condamnés à subir des destructions périodiques, des chocs sanglants, des massacres dont les causes insensées ou futiles ne pourraient justifier même la mort d'un seul homme.

Au milieu de la fièvre, des agitations, des entraînements de la lutte, les hommes d'action se trouvent engagés et s'élançant au combat sans réfléchir et sans contrôler les affirmations ou les promesses qui leur ont été faites.

Nous ne voulons point prétendre qu'il n'existe plus de convictions en France, et que l'on ne trouve plus de ces âmes fortement trempées, de ces natures désintéressées, qui ont pour leur foi politique une ardeur presque égale à celle que peut inspirer une foi religieuse.

Nous ne disons pas qu'il n'existe plus de ces dévouements chevaleresques, qui